



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 juillet 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2021

7-10 septembre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

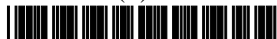
Albanie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Albanie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 345 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 20 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2022-2026.

* E/ICEF/2021/23.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Bien qu'elle ait récemment obtenu le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, l'Albanie demeure l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Elle met actuellement en œuvre d'importantes réformes en vue d'intégrer l'Union européenne et de revitaliser son économie. Pendant dix ans, la croissance économique annuelle du pays a oscillé entre 2 et 5 %¹. La population de l'Albanie est estimée à 2,83 millions de personnes en 2021, dont environ 300 000 jeunes filles et 315 000 jeunes garçons. Sa croissance démographique a reculé depuis 2001, principalement en raison de l'émigration de la population et d'un taux de naissance en baisse².

2. Les capacités humaines, techniques et financières nécessitent davantage d'efforts visant à promouvoir les droits des enfants et à surmonter les conséquences socioéconomiques de la maladie à coronavirus (COVID-19). Les conditions de vie des enfants ont été affectées à de nombreux égards, notamment en raison de la fermeture des écoles, des mesures de confinement, de la baisse des revenus des ménages et de la multiplication des privations non monétaires. Les femmes et les filles sont plus exposées au risque de violence basée sur le genre et aux difficultés économiques. Qui plus est, leurs responsabilités familiales se multiplient, leur santé et leur bien-être émotionnels se dégradent et leur accès aux services de santé recule. Les communautés rurales, roms et égyptiennes et les personnes handicapées sont les plus durement touchées. La baisse des recettes publiques liée à la pandémie de COVID pourrait entraîner la réduction des dépenses consacrées aux enfants.

3. Il est nécessaire de multiplier les efforts déployés à l'échelle nationale pour faire face aux risques environnementaux (changement climatique, déforestation, érosion des sols, pollution de l'eau, tremblements de terre, inondations et sécheresses). L'Albanie est mal classée sur l'Indice de performance environnementale de 2020, notamment s'agissant de la qualité de l'air, de la gestion des déchets, du changement climatique et des ressources en eau.

4. Les enfants et les adolescents ayant le plus de risques d'être laissés de côté sont ceux issus de ménages à faible revenu et de familles monoparentales (notamment celles dirigées par une femme) ; ceux qui viennent de communautés roms et égyptiennes ou rurales isolées ; ceux qui sont handicapés ; et les enfants réfugiés ou migrants arrivés en Albanie au sein de mouvements mixtes, notamment les enfants non accompagnés et séparés de leur famille et les victimes de la traite des personnes. Les filles sont particulièrement vulnérables. Malgré l'existence d'un solide cadre institutionnel pour l'égalité des genres, l'accès des femmes à l'éducation, aux marchés, aux ressources et aux processus décisionnels demeure limité ; ces dernières font face à des stéréotypes négatifs, à une discrimination basée sur le genre et à des risques de violence, de maltraitance et d'exploitation³.

5. Bien qu'elle ait ratifié les instruments relatifs aux droits fondamentaux, l'Albanie ne surveille pas systématiquement les droits des enfants. L'Agence nationale pour les droits et la protection des enfants en Albanie, les ministères compétents, les municipalités et les institutions nationales pour les droits fondamentaux n'ont pas les moyens de produire des données et des analyses sur le

¹ Chiffres de la Banque mondiale, 2009-2019.

² Estimations démographiques de l'Institut national de statistique (INSTAT) au 1^{er} janvier 2021.

³ Nations Unies, *Albania: Common Country Analysis 2020* ; et UNICEF en Albanie, *Situation Analysis of Children in Albania 2020*.

bien-être des enfants et des adolescents⁴, perdant ainsi l'occasion d'utiliser ces outils afin prendre des décisions judicieuses.

6. Bien qu'il demeure le plus haut des Balkans occidentaux, le taux de pauvreté absolue a reculé entre 2012 et 2019, passant de 39,1 % à 35,5 %⁵. L'Enquête sur les revenus et les conditions de vie a révélé que près d'un quart des Albanais étaient exposés au risque de pauvreté, tandis que la moyenne européenne était de 16,9 %. Près d'un tiers d'entre eux sont des enfants. La pandémie de COVID-19 et le tremblement de terre de 2019 ont aggravé la situation des ménages et exacerbé la pauvreté, qui, d'après les estimations de la Banque mondiale, pourrait atteindre 40 à 44 % d'ici au printemps 2021. Le système de protection social défini sur le plan politique n'a pas été correctement mis en œuvre. Les dépenses consacrées aux prestations en espèces sont faibles pour les familles et les enfants, en particulier pour les services de protection sociale : l'ensemble des institutions nationales et locales de protection sociale manquent de moyens.

7. Comparé à il y a 20 ans, moins d'enfants meurent avant leur cinquième anniversaire aujourd'hui. La mortalité des nourrissons et des moins de 5 ans a toutefois connu une augmentation modérée en Albanie entre 2016 et 2020⁶, les enfants de certaines régions et ceux des communautés roms et égyptiennes étant plus vulnérables que les autres. Un triple fardeau pèse sur les nourrissons : le retard de croissance, le surpoids et l'anémie. Seuls 57 % d'entre eux sont nourris au sein dans l'heure suivant leur naissance, et seuls 29 % des enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficient d'un régime alimentaire minimum acceptable. Si, d'après l'Enquête démographique et de santé (EDS) pour l'Albanie, la couverture vaccinale pour les enfants âgés de 12 à 23 mois était d'au moins 96 % entre 2017 et 2018, seuls 79 % d'entre eux avaient reçu le vaccin contre la rougeole. Il n'existe pas de dispositif d'orientation vers un système de niveau supérieur pour le suivi du développement de l'enfant, la détection des risques précoces et la prise en charge des troubles éventuels. En outre, les enfants dont le développement est compromis ou entravé ne bénéficient pas toujours d'une éducation inclusive adaptée.

8. Si 80 % des enfants âgés de 3 à 6 ans bénéficient d'une éducation à la petite enfance, les enfants issus de familles défavorisées en sont souvent exclus en raison des coûts indirects, de leur lieu de résidence et de la stigmatisation liée au handicap et à l'appartenance ethnique. Bien que la fréquentation scolaire des enfants roms ait augmenté ces dernières années, elle n'est que de 35 %⁷. Bien que les normes et le programme pédagogique relatifs à l'apprentissage précoce se soient améliorés, les programmes de développement de la petite enfance ne mettent toujours pas en avant le rôle éducatif du jeu. Si l'alphabétisation est quasi universelle, le taux d'alphabétisme chez les femmes est toujours 2,3 points de pourcentage plus faible que chez les hommes⁸. D'après l'EDS 2017/2018, près de 25 % des femmes et des filles d'au moins 6 ans n'avaient pas terminé l'école primaire, pour 23 % d'hommes et de garçons.

9. Si les réformes de l'éducation et la mise en œuvre d'un programme scolaire axé sur les compétences ont contribué à améliorer les acquis scolaires, d'après le dernier rapport du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de

⁴ Ministère de la santé et de la protection sociale, « *Implementation Report of the National Agenda for Children 2021-2026* », 2021.

⁵ Banque mondiale, *Western Balkans Regular Economic Report: Spring 2019*.

⁶ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile pour 2016-2020.

⁷ Banque mondiale, Union européenne et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Regional Roma Survey*, 2017.

⁸ INSTAT, 2019.

l'Organisation de coopération et de développements économiques⁹, de nombreux élèves quittent l'école sans avoir assimilé les compétences de base et seulement 2 % acquièrent des compétences supérieures avant l'âge de 15 ans. Bien que les femmes soient largement plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur, en 2018, seuls 15 % d'entre elles avaient obtenu un diplôme en sciences, en technologie, en ingénierie ou en mathématiques. En 2019, parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 25,3 % de femmes et 25,8 % d'hommes étaient sans emploi, et ne suivaient ni études ni formation¹⁰. Les stéréotypes liés au genre influencent à la fois l'éducation et la participation au marché du travail. Si l'accès des enfants roms à l'école obligatoire pour les niveaux 1 à 9 s'est amélioré (66 %), les résultats scolaires de ce groupe sont toujours parmi les plus faibles du pays¹¹. Le rapport du PISA de 2018 a révélé que près de 60 % des élèves albanais étaient incapables de lire. Sur les 78 pays évalués, l'Albanie se classe ainsi au 61^e rang. Comparées aux écoles rurales, les écoles urbaines bénéficient d'un plus grand nombre d'enseignants, et mieux qualifiés, ainsi que d'un enseignement de meilleure qualité.

10. Bien que les documents gouvernementaux tiennent compte des besoins des adolescents, tous les services adaptés à ce groupe qui existaient auparavant ne sont plus disponibles¹². Quant à la prise en charge des adolescents, le système de santé est généralement axé sur leur santé physique et non sur le renforcement de leur résilience, leurs compétences d'adaptation ou leur confiance en soi. Les comportements positifs en matière de santé, notamment s'agissant de la santé mentale, entraînent des stigmatisations et des discriminations. Les parents ne se préoccupent pas suffisamment de la santé de leurs enfants. Un nombre croissant d'adolescents sont en surpoids en raison d'environnements alimentaires malsains, de la commercialisation d'aliments qui sont eux aussi mauvais pour la santé, du mauvais étiquetage des produits alimentaires, et du manque de connaissances en matière de nutrition des parents et des adolescents.

11. Dans une enquête de Save the Children (2017), les enfants et les adolescents ont insisté sur le fait que les parents et les parties prenantes devaient être plus attentifs à eux et s'efforcer davantage de répondre à leurs préoccupations. Les personnes les plus exclues des prises de décisions les concernant sont les adolescents handicapés, les filles et les jeunes des communautés roms et égyptiennes ou résidant dans des zones rurales et éloignées. Les modèles ou les mécanismes de participation gouvernementale existants renforcent cette tendance à l'inégalité et à l'exclusion.

12. En 2019, près de 700 enfants vivaient dans de grandes structures d'accueil, les enfants roms et handicapés étant les plus nombreux, et de loin. Les parents biologiques de près des deux tiers des enfants placés étaient en vie ; la plupart ont été séparés de leur famille en raison de la pauvreté. Près de 70 % des enfants placés présentent des troubles du comportement¹³. Le manque quasi total de détection et d'identification précoces des vulnérabilités familiales s'exacerbe lorsque les enfants sont séparés de leur famille. Le système de protection a été mal pensé et souffre d'un manque d'effectifs. Le soutien aux familles ou à l'accueil des enfants ne bénéficie ni de financements ni de services de soins. Les services de soins communautaires de substitution sont quant à eux insuffisants, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement inexistantes.

⁹ Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), PISA « *Results in Focus – Albania* », 2018.

¹⁰ INSTAT, *Labour Force Survey*, 2019.

¹¹ OCDE, PISA, « *Results in Focus – Albania* », 2018.

¹² Organisation mondiale de la Santé, *Assessment of sexual, reproductive, maternal, newborn, child and adolescent health in the context of universal health coverage in Albania*, 2020.

¹³ Plan national de désinstitutionnalisation des enfants pour l'Albanie.

13. La violence contre les enfants, que ce soit à domicile, à l'école, au sein de la communauté ou en ligne, prend de nombreuses formes. Près de 61 % des cas de violence sexuelle concernent des enfants¹⁴. On estime que 48 % des enfants âgés de 2 à 14 ans ont subi au moins une forme d'agression psychologique ou physique¹⁵, et 33,9 % (principalement des garçons) ont été impliqués dans des bagarres au moins une fois au cours de l'année passée. D'après l'enquête sur les comportements de santé des enfants d'âge scolaire (2017/2018) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 22 % des enfants déclarent avoir subi des intimidations et 83 % des élèves âgés de 11, 13 et 15 ans, différents types de violence à l'école. Les abus en ligne sont omniprésents. Chaque année, les forces de l'ordre internationales signalent à la police albanaise entre 5 000 et 20 000 supports en ligne mettant en scène des abus sexuels sur mineurs. Malgré tout, seuls 12 cas ont fait l'objet d'une enquête en trois ans, et une seule de ces enquêtes a abouti. ¹⁶ Un enfant sur dix a signalé avoir subi au moins un abus sexuel en ligne ; beaucoup sont initiés par des connaissances¹⁷. Une culture d'acceptation et du déni rend la violence difficile à éradiquer, et nombre de parents estiment encore qu'il est légitime d'utiliser de la violence physique contre leurs enfants.

14. La violence basée sur le genre est également très répandue et largement acceptée. L'enquête nationale sur la violence contre les femmes et les filles (2018) de l'INSTAT a révélé que 52,9 % des femmes avaient connu une ou plusieurs formes de violence au cours de leur vie.

15. Entre 2017 et 2018, 11 % des femmes et 2 % des hommes âgés de 20 à 49 ans étaient mariés avant l'âge de 18 ans, et 3,5 % des femmes âgées de 15 à 19 ans avaient déjà des enfants, contre 2,8 % entre 2008 et 2009. La préférence pour le mariage d'enfants, notamment chez les populations roms, est profondément ancrée dans les normes sociales, les croyances personnelles et les milieux pauvres¹⁸.

16. Chaque année, près de 17 500 enfants et adolescents ont affaire à un système judiciaire inadapté à leurs besoins. Ce système s'inscrit dans un contexte d'inégalités sociales et fait peu de cas des circonstances sociales. L'accès à la justice est particulièrement limité pour les enfants handicapés, roms, égyptiens, de sexe féminin et issus de familles pauvres.

17. Le programme de coopération entre le Gouvernement albanaise et l'UNICEF pour 2022-2026 tiendra compte des enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays pour 2017-2021 :

- a) Une approche axée sur le cycle de vie permettra aux activités intersectorielles d'optimiser la cohérence des programmes ;
- b) Un financement public en faveur des enfants et le suivi renforcé des services contribueront au processus de décentralisation en cours ;
- c) La mise en exergue des programmes tenant compte des questions de genre dans chaque résultat, l'élimination des normes de genre dans les interventions de communication pour le développement dans plusieurs produits et l'élaboration d'un produit ciblant la dimension de genre s'inscriront dans les principes en faveur de l'égalité des genres et dans le processus d'intégration de la problématique hommes-femmes.

¹⁴ INSTAT, Crime and Criminal Justice Statistics, 2018.

¹⁵ Enquête démographique et de santé réalisée en Albanie, 2017-2018.

¹⁶ UNICEF en Albanie, *The Lost Cases*, 2020.

¹⁷ UNICEF en Albanie, *Children's experiences of internet use in Albania*, 2019.

¹⁸ UNICEF et Fonds des Nations Unies pour la population, *Child Marriage – Knowledge, Attitudes, and Perceptions among Affected Communities in Albania*, 2018.

Priorités du programme et partenariats

18. Le programme de pays expose une vision globale : tous les enfants jouiront pleinement de leurs droits, lesquels sont garantis par des institutions responsables, inclusives et transparentes, et des familles et des communautés qui leur apportent des soins attentifs et une protection, et encouragent leur participation et leur inclusion. Pour ce faire, le programme de pays comprend des composantes relatives aux jeunes enfants ; aux enfants d'âge scolaire et aux adolescents ; à la protection des enfants ; et à un environnement favorable.

19. Le programme de pays est conforme aux priorités nationales en matière de développement, notamment au Programme national pour les enfants, à la Stratégie nationale pour l'égalité des genres (2021-2030), à la troisième Stratégie nationale provisoire pour le développement et l'intégration (2022-2030), à la Stratégie nationale en matière de santé (2021-2025), à la Stratégie nationale pour l'éducation (2021-2026), au Plan d'action national en faveur de la désinstitutionnalisation (2020-2022), au Plan d'action national pour les personnes handicapées (2021-2025) et à la Stratégie nationale de cybersécurité (2020-2025). Le programme appuiera l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des recommandations issues de l'Examen périodique universel, et contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.

20. L'UNICEF appuiera davantage le processus d'adhésion à l'Union européenne entrepris par l'Albanie, nouera des partenariats autour des acquis de l'Union européenne et s'appuiera sur la Stratégie européenne en faveur des droits des enfants.

21. Le programme couvrira l'ensemble du pays sur le plan politique. L'objectif est d'appuyer les processus de décentralisation en cours et de mieux adapter les structures infranationales aux enfants, notamment dans les municipalités rurales ou défavorisées.

22. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies continueront d'obtenir des résultats en faveur des enfants. Le programme de pays est conforme au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2022-2026. L'UNICEF s'associera avec d'autres organismes des Nations Unies pour faire progresser les droits des enfants et s'impliquera peut-être dans des programmes conjoints relatifs à la qualité des services sociaux, aux droits de la personne et des enfants, au système de justice, au handicap, à la réduction des risques de catastrophe et au changement climatique, aux jeunes et aux adolescents, à la migration et à la violence contre les femmes et les enfants.

23. Il se chargera également des réclamations fondamentales relatives aux inégalités, et à l'exclusion et à la marginalisation des enfants les plus à risque, et encouragera l'inclusion et la cohésion sociales.

24. L'UNICEF veillera en outre à accroître la participation des jeunes aux initiatives infranationales et emploiera des moyens de communication, de plaidoyer, de partenariat et de mobilisation programmatique pour garantir le plein épanouissement de tous les enfants.

25. Il élargira sa stratégie de mobilisation des ressources pour étudier les possibilités qui se présentent avec les donateurs émergents et tirera parti des ressources du secteur privé. Il renforcera la coopération transfrontalière, notamment dans les Balkans occidentaux.

26. Le programme de pays suit une approche axée sur le cycle de vie afin de réunir plusieurs parties prenantes autour du volet d'intervention relatif à certains groupes d'âge critique en vue de promouvoir l'ensemble des droits des enfants. La moindre occasion de promouvoir l'égalité des genres sera saisie, conformément au Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes.

Jeunes enfants

27. Cette composante vise à garantir que les jeunes garçons et les jeunes filles les plus vulnérables, ainsi que les parents et les personnes s'occupant d'enfants, exigent d'avoir accès à des services de santé, d'apprentissage précoce et de développement de l'enfance de qualité, et les utilisent.

28. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé et de la protection sociale à améliorer les capacités du système de santé afin de proposer des services adéquats de nutrition et de santé maternelle, néonatale et de l'enfant, en accordant une attention particulière à la détection précoce des troubles du comportement et en veillant à intervenir rapidement. Il s'associera avec l'OMS et la Banque mondiale pour recueillir des données sur la mortalité néonatale et mener un plaidoyer fondé sur des éléments probants afin d'appuyer les politiques et les mesures budgétaires visant à protéger et à promouvoir la santé et le bien-être des nouveau-nés.

29. Il contribuera à la détection – et la prise en charge – rapide des troubles du comportement au cours des premières années de la vie et à l'amélioration de la qualité des services destinés aux jeunes enfants. Pour ce faire, il veillera à la mise à jour des normes de soins ; à l'élaboration d'orientations et de protocoles fondés sur des données probantes pour une prise en charge centrée sur la famille ; au suivi du développement et au processus d'identification et d'orientation précoces ; à la modélisation des interventions et au renforcement des capacités des professionnels de santé ; et au soutien technique des activités de suivi des nouveau-nés à risque.

30. L'UNICEF plaidera en outre pour l'intégration de la nutrition de l'enfant dans la nouvelle approche du secteur de la santé et dans la nouvelle stratégie de lutte contre les maladies non transmissibles.

31. Il collaborera avec les familles et les communautés à l'amélioration des compétences parentales et à la promotion des soins attentifs. Il s'agira notamment de vaincre l'hésitation face à la vaccination et de favoriser une socialisation précoce des filles et des garçons à l'école ainsi que de remettre en question les normes et les stéréotypes néfastes qui affectent leur avenir.

32. L'UNICEF soutiendra le Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse dans ses activités de plaidoyer et de collecte de données probantes visant l'universalisation de l'enseignement préscolaire afin de venir en aide aux enfants les plus vulnérables qui sont laissés de côté. Les municipalités bénéficiant du soutien de l'UNICEF seront à même de renforcer leurs capacités techniques en matière de planification et de budgétisation afin de promouvoir un enseignement préscolaire inclusif de qualité et de montrer l'exemple. Les parents et les associations du préscolaire auront les moyens de stimuler la demande pour un enseignement préscolaire de qualité.

Enfants d'âge scolaire et adolescents

33. Dans le cadre de cette composante, les enfants d'âge scolaire et les adolescents (garçons et filles), bénéficieront d'un environnement sain, résilient et sensible au genre favorisant l'apprentissage et l'acquisition de compétences pratiques, grâce auquel ils seront à même d'exiger d'avoir accès aux services disponibles et de les utiliser.

34. L'UNICEF œuvrera en faveur de services d'éducation de qualité et sensibles au genre favorisant un accès inclusif et l'intégration des innovations et des efforts de réduction des risques de catastrophe. Il appuiera l'introduction d'un financement par formule équitable grâce auquel les écoles auront les moyens d'accueillir les enfants vulnérables. Le renforcement des capacités techniques permettra au système d'alerte rapide d'identifier les vulnérabilités des enfants et d'aider un plus grand nombre d'entre eux à rester à l'école, notamment les filles issues de minorités. L'UNICEF appuiera les systèmes d'enseignement et d'apprentissage en ligne et contribuera au renforcement de capacités afin de mettre en place un programme scolaire axé sur les compétences et de mieux planifier et mettre en œuvre les activités de réduction des risques de catastrophe.

35. En collaboration avec le Ministère de la santé et de la protection sociale et le Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse, l'UNICEF dotera les adolescents, filles et garçons, des connaissances et des compétences nécessaires à une nutrition saine et, partant, à la prévention du surpoids et de l'obésité. Il s'associera en outre avec les parties prenantes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OMS pour répondre aux préoccupations des adolescents en matière de santé au sein des écoles, des communautés et des plateformes numériques. Il s'agira notamment de promouvoir la santé mentale et les comportements sains en matière de santé ainsi que la prévention des troubles de santé mentale.

36. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse, l'UNICEF tirera parti des possibilités formelles et informelles de renforcement des compétences du XXI^e siècle chez les jeunes, en accordant une attention particulière aux aptitudes pratiques, à l'esprit d'entreprise, et à la maîtrise des médias et du numérique. Il collaborera également avec le secteur privé en faveur de la mobilisation des jeunes, de la promotion des plateformes de participation et de l'autonomisation, et de l'investissement dans le renforcement des compétences. Une attention particulière sera accordée aux filles issues des communautés marginalisées. L'UNICEF appuiera également l'élargissement et l'utilisation de la plateforme U-Report afin de surveiller la qualité des services et d'impliquer les jeunes dans la prise de décisions.

Protection des enfants

37. Cette composante, qui repose sur des services de protection sociale et de protection de l'enfance, vise à garantir que les enfants les plus vulnérables soient protégés de la violence et de la pauvreté.

38. Afin de limiter le nombre d'enfants placés en institution, l'UNICEF contribuera à la révision des cadres de protection juridiques et réglementaires et encouragera le financement d'un ensemble de mesures favorisant la réunification des familles. Il prodiguera des conseils techniques et contribuera au renforcement des capacités afin d'améliorer la collecte de données relatives aux enfants placés en structure d'accueil. Enfin, au niveau infranational, l'UNICEF appuiera la modélisation et le déploiement à grande échelle de services de substitution de qualité, notamment les activités professionnelles de placement en famille d'accueil en situation d'urgence.

39. L'UNICEF et ses partenaires recueilleront des données probantes sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants et les prestations de protection sociale. Plusieurs textes législatifs nationaux régissant les prestations en espèces seront harmonisés afin de faire en sorte que le système de protection sociale puisse faire face aux chocs et proposer des prestations de soins et en espèces aux enfants vulnérables, notamment aux adolescentes les plus marginalisées. Un système réactif aux chocs permettra aux ménages de faire face à la pandémie de COVID-19 et à d'autres situations d'urgence. L'UNICEF contribuera à la mise au point d'un ensemble de services intégrés visant à

satisfaire les différents besoins des familles vulnérables. Il participera à l'élaboration d'un système d'assurance qualité en matière de protection sociale et à la mise à l'essai d'un ensemble de services intégrés liés aux programmes de transferts monétaires.

40. Pour garantir la prestation d'un continuum de services intégrés de protection de l'enfance aux survivants de violence (notamment de violence basée sur le genre), de maltraitance et d'exploitation, l'UNICEF aidera le Ministère de la santé et de la protection sociale, le Ministère de la justice et les municipalités à faire en sorte que le cadre normatif de protection de l'enfance réponde aux normes internationales. Les organes publics veilleront à la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques de données ventilées selon le genre sur la maltraitance, la violence et l'exploitation dont souffrent les enfants. Les partenaires de la société civile et les débiteurs d'obligations principaux renforceront les mécanismes de signalement des violences contre les enfants. L'UNICEF veillera à mieux sensibiliser les parents à la sécurité en ligne des enfants et des adolescents. Les instituts de formation à la protection de l'enfance renforceront quant à eux le programme de formation à l'intention du secteur et proposeront des modules multidisciplinaires de renforcement des capacités au personnel de première ligne et de protection de l'enfance.

41. L'UNICEF s'efforcera d'établir une coopération et une coordination interorganisations avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations afin de répondre aux besoins et aux vulnérabilités propres aux enfants non accompagnés et séparés de leur famille qui arrivent en Albanie au sein de mouvements de réfugiés et de migrants.

42. Enfin, les forces de l'ordre et de la justice veilleront à renforcer les capacités et les outils nécessaires à l'amélioration du cadre juridique et politique de justice pour mineurs, à déterminer l'intérêt supérieur des enfants et à proposer des services judiciaires complets adaptés aux enfants, notamment en cas de violence basée sur le genre. L'UNICEF contribuera à l'amélioration du dispositif de collecte de données du système de justice pour mineurs et encouragera la gestion professionnelle des affaires juridiques concernant des enfants. Il plaidera pour une assistance juridique gratuite, aidera le Gouvernement à renforcer la confiance des enfants et des communautés en la justice, insistera sur le fait que les enfants jouissent du statut de titulaires de droits, remettra en cause certaines valeurs patriarcales qui poussent les enfants vers la criminalité et encouragera la réadaptation des enfants ayant fait l'objet de procédures judiciaires.

Environnement favorable

43. Cette composante vise à mettre en place un environnement favorable aux politiques et à la gouvernance des droits des enfants ; une attention particulière est accordée à l'égalité, à la redevabilité et à l'évolution des normes sociales et de genre.

44. Les autorités nationales et locales bénéficieront d'un soutien technique afin de mieux planifier, élaborer et utiliser les budgets en faveur du secteur social, et d'en rendre compte, et de mobiliser suffisamment de ressources intérieures et extérieures pour réaliser des investissements équitables et axés sur les enfants.

45. L'UNICEF et le Gouvernement veilleront à ce que les engagements de l'Albanie en faveur des droits des enfants et de l'égalité des genres soient prioritaires dans la planification nationale et contribuent à l'utilisation de données et d'éléments probants en faveur des enfants, notamment les plus marginalisés, et ceux issus de minorités ou en situation humanitaire. L'UNICEF collaborera avec les ministères et l'INSTAT pour renforcer les systèmes de données administratifs. Des discussions sont en cours à propos du prochain cycle d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples, qui visera à appuyer le suivi des objectifs de développement durable.

46. L'UNICEF aidera le Conseil national pour la protection des droits des enfants, le Ministère de la santé et de la protection sociale, l'Agence nationale pour les droits et la protection des enfants en Albanie, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et les municipalités ciblées à renforcer leurs systèmes de planification, de suivi et de compte rendu dans le cadre de leur mandat de coordination intersectorielle en faveur des enfants et des adolescents.

47. L'UNICEF aidera les organismes publics de contrôle à garantir la redevabilité de tous à l'égard des violations des droits des enfants, à sensibiliser les gens à cet égard et à exiger et proposer des recours contre d'éventuelles atteintes aux droits.

48. Enfin, l'UNICEF proposera un soutien au Ministère de la santé et de la protection sociale et à d'autres autorités compétentes. Par ailleurs, il œuvrera, en collaboration avec le FNUAP, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et d'autres membres du Groupe de résultats thématique des Nations Unies sur l'égalité des genres, à l'amélioration du cadre législatif et politique national en faveur de l'égalité des genres et à l'évolution des normes de genre, notamment en donnant aux adolescentes issues de minorités les moyens d'exiger que leur famille et leur communauté leur considèrent sur un pied d'égalité avec les garçons. Il aidera le Ministère de la santé et de la protection sociale, le Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse et d'autres acteurs à combattre et prévenir le mariage des enfants et œuvrera, de concert avec les parents, les adolescents et la communauté tout entière, à l'évolution des normes et des stéréotypes sociaux et de genre néfastes.

Efficacité du programme

49. La coordination et la mise en œuvre du programme de pays seront assurées grâce à une gestion axée sur les résultats, suivant une approche transversale dans tous les domaines clés, notamment dans le cadre des programmes tenant compte des risques et des activités de préparation aux situations d'urgence. Le programme appuiera la vision globale selon laquelle les enfants jouiront pleinement de leurs droits, lesquels sont garantis par des institutions responsables, inclusives et transparentes, et des familles et des communautés qui leur apportent des soins attentifs et une protection, et encouragent leur participation et leur inclusion.

50. Pour ce faire, celui-ci accordera la priorité aux questions transversales liées à la pauvreté, au handicap, à la lutte contre le changement climatique, au développement de la petite enfance et à l'éducation, en promouvant le bien-être et la participation des enfants et des adolescents, et en luttant contre la violence, la maltraitance et les normes et les pratiques sociales néfastes. Une attention accrue sera portée à l'intégration multisectorielle et aux responsabilités liées à l'intégration des programmes tenant compte des questions de genre. Une collecte de données et d'éléments probants fiables soutiendra les efforts visant à renforcer la prise de décisions du Gouvernement, la communication programmatique, la collecte de fonds, les alliances avec le secteur privé, les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et le soutien du grand public.

51. L'UNICEF continuera d'améliorer les résultats en faveur des enfants au titre du cadre de coopération de l'équipe de pays des Nations Unies. En s'appuyant sur les enseignements tirés jusqu'à ce jour, il veillera à mettre en place des programmes conjoints pour un plaidoyer à l'échelle du système, un dialogue stratégique et la mise en œuvre de politiques liées aux questions complexes. Le Gouvernement bénéficiera du plan de relèvement socioéconomique au sortir de la pandémie de COVID-19 des Nations Unies. L'UNICEF contribuera par ailleurs davantage aux activités nationales de préparation aux situations d'urgence, notamment en appuyant des stratégies, des politiques et des plans de protection civile.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Jeunes enfants	550	2 800	3 350
Enfants d'âge scolaire et adolescents	750	6 300	7 050
Protection des enfants	1 850	7 600	9 450
Environnement favorable	950	1 600	2 550
Efficacité du programme	245	1 700	1 945
Total	4 345	20 000	24 345

Administration du programme et gestion des risques

52. Le présent descriptif de programme de pays constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme. Les responsabilités des dirigeants vis-à-vis des programmes de pays sont décrites dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

53. L'UNICEF œuvrera au renforcement des capacités et des systèmes internes des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, en veillant notamment à une approche harmonisée concernant les transferts de fonds. Des indicateurs de gestion permettront de suivre les résultats, et des évaluations contribueront à orienter tout ajustement et toute amélioration programmatiques nécessaires.

54. Les risques liés aux résultats sont notamment les suivants :

a) Un gros manque de capacités entravant la prestation des services et la réalisation des droits des enfants. L'UNICEF investira dans le renforcement des capacités des acteurs locaux et la gestion des données, et élaborera et budgétisera des modèles ;

b) Pour limiter les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et du tremblement de terre de 2019, l'UNICEF, le Gouvernement et leurs partenaires veilleront à ce que les enfants en situation vulnérable et leurs familles se voient accorder la priorité dans le cadre des interventions, notamment en maintenant des dépenses suffisantes dans le secteur social ;

c) L'émigration et le vieillissement de la population exercent une certaine pression sur les systèmes d'assurance maladie et de protection sociale. L'UNICEF investira davantage dans les adolescents et les jeunes, notamment en faveur de la qualité de l'apprentissage, des compétences pratiques, de l'accès aux compétences du XXI^e siècle et de la santé mentale ;

d) Le processus d'adhésion à l'Union européenne peut renforcer l'attention des décideurs sur les résultats plus visibles et plus faciles à obtenir des « acquis » de l'adhésion, plutôt que sur des aspects plus problématiques liés à la réalisation des droits des enfants vulnérables. L'UNICEF mettra au point un programme de plaidoyer diversifié afin de promouvoir les droits des enfants au rang des priorités de l'Union européenne et mobilisera des investissements supplémentaires.

Suivi et évaluation

55. Le cadre de résultats et de ressources, qui est conforme au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, permettra le suivi et la réalisation rapide des résultats escomptés. Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères constitue le principal partenaire du programme de pays en matière de planification et de suivi. L'UNICEF améliorera la collecte et l'analyse des données au sein du système national de statistique, contribuant ainsi au suivi des droits et des besoins de différents groupes d'enfants et d'adolescents. Cette démarche permettra de dresser un tableau complet des progrès et des lacunes dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant, des stratégies nationales et des objectifs de développement durable. Dans les situations d'urgence, un suivi de la performance humanitaire sera mis en place pour garantir la conformité des résultats avec les Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire.

56. Les plans de travail évolutifs conjoints des Nations Unies et du Gouvernement permettront de suivre et d'orienter les interventions. Le plan intégré de suivi et d'évaluation permettra de cartographier la collecte de données probantes en vue d'améliorer les résultats et le positionnement stratégique de l'UNICEF. La prise en compte des questions de genre dans les programmes sera évaluée dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

57. Au sein du Groupe de suivi et d'évaluation interorganisations des Nations Unies, l'UNICEF contribuera au suivi des réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il appuiera également les efforts déployés à l'échelle nationale en vue de surveiller la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre l'Albanie et l'UNICEF, 2022–2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 5, 6, 9, 12, 13, 18 à 20, 23, 24, 26 à 29 et 40.

Priorités nationales : Objectifs de développement durable correspondants : 1, 2, 3, 4, 5, 16 ; Programme national pour les enfants

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

- D'ici à 2026, l'investissement dans les ressources humaines sera plus important et plus équitable, ce qui permettra de surmonter les obstacles^a et d'offrir de nouvelles perspectives aux personnes vulnérables au risque d'exclusion.

- D'ici à 2026, la gouvernance sera plus transparente et plus responsable, ce qui permettra aux populations (aux femmes et aux filles, aux hommes et aux garçons, et aux personnes vulnérables au risque d'exclusion) de jouir de services inclusifs de qualité, et l'État de droit aura été renforcé, tout comme l'accès à la justice, conformément aux engagements pris en faveur des droits fondamentaux en Albanie.

- D'ici à 2026, une gouvernance tenant compte des questions de genre contribuera à renforcer les principes d'égalité et de non-discrimination, à promouvoir l'autonomisation des femmes et les droits fondamentaux et à réduire la violence contre les femmes et les enfants.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF : 1 à 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Les jeunes garçons et les jeunes filles les plus vulnérables, ainsi que les parents et les personnes s'occupant d'enfants, exigent	Proportion d'enfants de moins de 1 an ayant reçu un vaccin contre la rougeole (objectif de développement durable 3.2.1) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le	Observatoire mondial de la Santé de l'OMS ^b Ministère de la santé et de la protection	1.1 Le système de santé est mieux à même de proposer des services de nutrition et de santé maternelle, néonatale et de l'enfant intégrés, équitables, financièrement	Ministère de la santé et de la protection sociale Ministère de l'économie et des	550	2 800	3 350

^a Notamment sur les plans politique, législatif, institutionnel (capacités, ainsi que normes et comportements), géographique et financier.

^b Voir : www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/uhc-index-of-service-coverage.

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
d'avoir accès à des services de santé, d'apprentissage précoce et de développement de l'enfance de qualité et les utilisent.	développement durable NR : 94 % (2019) NC : > 95 % (2026)	sociale	durables et de qualité, en accordant une attention particulière à la détection précoce des troubles du développement et à la nutrition, et en veillant à intervenir rapidement.	finances Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse INSTAT Municipalités Save the Children Bashki te forta Union européenne FNUAP OMS HCR			
	Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois exclusivement nourris au sein (objectifs de développement durable 2.2.1 et 2.2.2) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable NR : 37 % (2019) NC : > 40 % (2026)	INSTAT Ministère de la santé et de la protection sociale					
	Enfants de moins de 5 ans chez lesquels a été diagnostiqué un risque lié à leur développement, un retard ou un handicap, qui ont bénéficié d'une intervention standard rapide dans le cadre d'un programme de santé financé par l'UNICEF NR : 0 (2020) NC : 200 (2026)	UNICEF					
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire (enfants âgés de 3 à 6 ans), par genre (objectif de développement durable 4.2.2) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	INSTAT Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse	1.2 D'ici à 2026, les parties prenantes (notamment les parents et les personnes s'occupant d'enfants) disposent de capacités renforcées, présentent un meilleur comportement et ont les moyens d'exiger et de					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NR (2009) : Total : 79,9 ; G : 81,9 ; F : 77,9 NC (2026) : Total : Augmentation de 5 points de pourcentage		proposer des services de développement de la petite enfance inclusifs et de qualité.				
Les enfants d'âge scolaire et les adolescents, garçons et filles, acquièrent des connaissances et des compétences pratiques, et exigent d'avoir accès à un environnement sain, résilient et sensible au genre, dans lequel ils évoluent.	Score attribué aux élèves âgés de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), par genre (objectif de développement durable de substitution 4.1.1) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable NR (2018) : <i>Lecture</i> Total : 405 ; G : 387 ; F : 425 <i>Mathématiques</i> Total : 437 ; G : 435 ; F : 440 <i>Sciences</i> Total : 417 ; G : 409 ; F : 425 NC (2022) : <i>Lecture</i> : 410 <i>Mathématiques</i> : 437 <i>Sciences</i> : 422	PISA en l'Albanie	2.1 Les autorités nationales et locales sont mieux à même de concevoir, de mettre en œuvre et de déployer à grande échelle des services d'éducation inclusifs (de qualité) et sensibles au genre intégrant les innovations et les efforts de réduction des risques de catastrophe.	Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse Ministère de la santé et de la protection sociale Agence allemande pour la coopération internationale Union européenne Agence suédoise de coopération internationale au développement Direction du développement et de la coopération de la Suisse Banque mondiale Save the Children	750	6 300	7 050

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
				World Vision Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture FNUAP OMS Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) HCR			
	Pourcentage d'adolescents en surpoids et obèses, par genre NR (2019) : Total : 27,9 ; G : 30,8 ; F : 24,8 NC (2026) : Baise de 2 points de pourcentage	Enquête de la FAO	2.2 Les adolescents, filles et garçons, disposent des moyens, des connaissances et des compétences nécessaires à une nutrition saine, ce qui favorise la prévention du surpoids et de l'obésité, ainsi que la prise en charge des troubles de santé mentale.				
	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sans emploi et ne suivant ni études ni formation, par genre (objectif de développement durable 8.6.1) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	INSTAT	2.3 Les filles et les garçons disposent des compétences du XXI ^e siècle, participent aux plateformes civiques et sont mieux à même de se faire entendre.				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NR (2019) : Total : 26 ; G : 26 ; F : 25 NC (2026) : Total : 21,4 ; G : 21 ; F : 21						
Les enfants les plus vulnérables sont protégés de la pauvreté et de la violence, ont accès aux services de justice, de protection sociale et de protection de l'enfance, et s'épanouissent dans un milieu familial bienveillant.	Nombre d'enfants placés en structures d'accueil à la fin de l'année pour 100 000 personnes âgées de 0 à 17 ans, par genre – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable NR (2019) : Total : 96,6 ; G : 98,4 ; F : 94,6 NC (2026) : Total : 50 % (G/F)	Services sociaux publics INSTAT	3.1 Les décideurs et les systèmes de protection de l'enfance, de protection sociale et de justice ont les moyens d'améliorer le cadre politique et juridique, de prévenir la séparation des enfants et de leur famille, et de faire en sorte que les enfants grandissent dans un milieu familial bienveillant.	Ministère de la santé et de la protection sociale Ministère de la justice Ministère de l'économie et des finances Ministère de l'intérieur INSTAT Municipalités Avocat du peuple Secteur privé Save the Children Union européenne FNUAP ONU-Femmes HCR PNUD	1 850	7 600	9 450

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Nombre ou pourcentage de :</p> <p>a) ménages ; b) personnes handicapées ; et c) réfugiés et personnes bénéficiant d'une protection temporaire couverts par le système de protection sociale (objectif de développement durable 1.3.1) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p> <p>NR (2020) :</p> <p>a) 66 269 b) 72 711 c) 2,3 %</p> <p>NC (2026) :</p> <p>a) 65 000 b) 70 000 c) 15 %</p>	<p>Ministère de la santé et de la protection sociale</p> <p>HCR</p>	<p>3.2 Des cadres normatifs ont été mis en place pour garantir un système de protection sociale national intégré et réactif aux chocs mieux à même de proposer des prestations de soins et en espèce aux garçons et aux filles les plus vulnérables ainsi qu'aux hommes et aux femmes des municipalités ciblées.</p>				
	<p>Proportion d'enfants victimes de la criminalité, pour 100 000 enfants (âgés de 0 à 17 ans), au cours des 12 derniers mois – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p> <p>NR (2019) :</p> <p>Total : 203,1 ; F : 106,9 ; G : 294,8</p> <p>NC (2026) :</p> <p>Total : Baisse de 20 %</p>	<p>INSTAT</p> <p>Ministère de l'intérieur</p>	<p>3.3 Les décideurs et les professionnels de première ligne, à tous les niveaux, sont mieux à même d'identifier rapidement les survivants de violence, de maltraitance et d'exploitation et d'assurer un continuum de services intégrés de protection de l'enfance.</p>				
	<p>Proportion d'enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi un châtime</p>	<p>INSTAT</p>					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>corporel ou une agression psychologique de la part d'une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent, par genre et par tranche d'âge (objectif de développement durable 16.2.1) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p> <p>NR (2019) : Total : 47,5 ; G : 49 ; F : 45 2-4 ans : 43 5-9 ans : 51 10-14 ans : 46</p> <p>NC (2026) : Total : Baisse de 30 points de pourcentage</p>						
	<p>Proportion d'enfants en détention préventive pour 100 000 personnes âgées de 14 à 17 ans (objectif de développement durable 16.3.2) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p> <p>NR (2019) : Total : 12,3 ; G : 24 ; F : 0</p> <p>NC (2026) : Total : 8</p>	<p>Ministère de la justice INSTAT</p>	<p>3.4 Les forces de l'ordre, les institutions judiciaires et les professionnels impliqués dans des affaires juridiques concernant des enfants disposent des moyens et des outils nécessaires pour combler les lacunes restantes dans le système de justice pour mineurs, notamment au sein du cadre juridique et politique, afin de déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant et d'assurer de manière</p>				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			collaborative des services intégrés adaptés aux enfants.				
Il existe un environnement plus favorable aux politiques et à la gouvernance des droits des enfants, et une attention particulière est accordée à l'égalité, la redevabilité et l'évolution des normes sociales et de genre.	Part du montant total des dépenses publiques consacrées aux services essentiels, comme pourcentage des dépenses publiques totales et du produit intérieur brut : a) éducation ; b) santé ; et c) logement décent (objectif de développement durable 1.a.2.) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable NR (2019) : a) Total : 11,4 % ; PIB : 3,3 % b) Total : 10,5 % ; PIB : 3 % c) Total : 1,8 % ; PIB : 0,05 % NC (2026) ^c : a) Supérieur au niveau de référence b) Supérieur au niveau de référence c) Égal au niveau de référence	INSTAT Ministère de l'économie et des finances Autorité nationale du logement	4.1 Les autorités nationales et locales sont mieux à même de planifier, d'élaborer et d'utiliser efficacement des budgets suffisants en faveur du secteur social, et d'en rendre compte, ainsi que de mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour réaliser des investissements équitables, axés sur les enfants et visant à transformer les relations entre les hommes et les femmes.	Cabinet du Premier Ministre Ministère de l'économie et des finances Avocat du peuple Commissaire à la protection contre la discrimination Municipalités Milieu universitaire Organisations de la société civile	950	1 600	2 550
	Réalisation d'une enquête en grappes à indicateurs multiples NR (2020) : Non NC (2026) : Oui	INSTAT	4.2 Les responsables du Gouvernement et d'autres acteurs sont mieux à même de recueillir et d'utiliser régulièrement des données et des éléments probants,				

^c Troisième stratégie nationale pour le développement et l'intégration (2022-2030) en attente d'approbation.

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			notamment concernant les filles issues de minorités, contribuant ainsi à l'élaboration et au suivi de politiques axées sur les enfants et les adolescentes, dont il sera également rendu compte.				
	<p>Proportion de plaintes valables impliquant des enfants pour lesquelles l'Avocat du peuple a pris une mesure corrective</p> <p>NR (2020) : 50 % NC (2026) : Augmentation de 10 points de pourcentage</p>	Avocat du peuple	<p>4.3 Les organismes publics de contrôle sont mieux à même de surveiller et de garantir la redevabilité de tous à l'égard des violations des droits des enfants et des droits liés à l'égalité des genres, à proposer des voies de recours, ainsi qu'à promouvoir les droits des enfants et la sensibilisation à l'égalité des genres, et à exiger des recours contre d'éventuelles atteintes aux droits.</p> <p>4.4 Le Gouvernement est mieux à même d'améliorer et de mettre en œuvre le cadre normatif visant à promouvoir des normes de genre positives et à éliminer les pratiques basées sur le genre néfastes et discriminatoires qui sont profondément</p>				
<p>Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans (objectif de développement durable 5.3.1) – Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p> <p>NR (2019) : 1,4 % (moins de 15 ans) 11,8 % (moins de 18 ans)</p> <p>NC (2026) : 1 % (moins de 15 ans) 11 % (moins de 18 ans)</p>	INSTAT						

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			ancrées, notamment dans les interactions avec les minorités et les populations rurales et au sein de leurs populations.				
Efficacité du programme	Indice de performance de l'exécution du programme NR : 0,9 (2020) NC : 0,9-1 (2026)	Calculs de l'UNICEF			245	1 700	1 945
Montant total des ressources					4 345	20 000	24 345